



Décision n° 2020-01

Portant convention de maîtrise d'œuvre pour les travaux de couverture et de maçonnerie de l'église Saint Pierre-Saint Paul

- Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 du CGCT
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date 17 avril 2014 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant le devis de la société Cible VRD

Décide

Article 1 : Il est passé une convention de maîtrise d'œuvre avec la société Cible VRD sise 9 bis rue de Masnières, BP 18, 59159 MARCOING pour des travaux de couverture et de maçonnerie de l'Eglise Saint Pierre – Saint Paul et ce, pour les montants suivants :

Tranche ferme : Couverture

Montant HT : 13 600 € soit Montant TTC : 16 320 €

Tranche optionnelle : Maçonnerie

Montant HT : 19 500 € soit Montant TTC : 23 400 €.

Tranche ferme + Tranche optionnelle

Montant HT : 33 100 € soit Montant TTC : 39 720 €.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera envoyée à Monsieur le Sous-Préfet d'Avesnes sur Helpe et au comptable du trésor.

Fait à Landrecies,
Le 28 janvier 2020

Le Maire,
Didier Leblond.